

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 13/02/2019
COMPTE RENDU

Par suite d'une convocation en date du 15 janvier 2019, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis mercredi 10 octobre 2018 à vingt heures trente minutes sous la présidence de Bernard CHASSOT, Président.

Présents : CHATAGNAT André-Gilles, MESSERLI Florence, GALL Lydie, CHASSOT Bernard, MANTILLERI Éric, VEYRAT Karine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : CHAINE Aurélien, CHAMOSSET Alain, VENANCIO Nathalie

Le président ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : Mme GALL Lydie

Le compte-rendu de la séance précédente du 15 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

● **Indemnité de conseil 2018 du receveur municipal**

Monsieur le Président ouvre la séance et demande au Comité de bien vouloir délibérer quant à l'attribution de l'indemnité de conseil et de confection budgétaire de l'année 2018 au perceuteur, Mme REIGNIER-DUBIL Hélène sur ses 306 jours de gestion.

Après avoir délibéré (à 5 voix pour et 1 contre), le Comité Syndical décide d'attribuer 80 % du montant maximal de l'indemnité de conseil et de confection budgétaire 2018 soit 260.27 € auxquels il faut déduire les cotisations.

● **Classe de neige : demande de subvention de l'école**

Monsieur le Président présente au SIVU le projet de classe de neige avec nuitées prévu au mois de mars 2019. Le projet concerne 4 classes du CE2 au CM2 pour 5 jours du 18 au 22 mars 2019.

Afin de réaliser ce projet, l'école sollicite l'aide financière du SIVU, égale à celle du Conseil Départemental, à hauteur de 10 euros par jour et par enfant, soit : 5 100 euros (10 € x 5 jours x 102 élèves).

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide donc d'allouer une subvention à l'association sportive de l'école d'un montant total de 5 100 € afin de participer au financement de ce séjour dans les Bauges.

● **Extension et restructuration du groupe scolaire : mission SPS et CTC**

Dans le cadre du projet d'extension et restructuration du groupe scolaire, Monsieur le Président indique qu'il y a lieu d'avoir recours à un cabinet de contrôle pour la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé.

Il donne lecture des devis reçus et demande au comité de bien vouloir délibérer.

Après avoir délibéré, le SIVU décide de retenir la proposition de l'entreprise BERARD SARL pour un montant de 10 720.00 € HT et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette opération.

Dans le cadre du projet d'extension et restructuration du groupe scolaire, Monsieur le Président indique qu'il y a lieu d'avoir recours à un cabinet de contrôle de technique de construction pour les missions de : solidité, handicap et ERP sécurité incendie.

Il donne lecture des devis reçus et demande au comité de bien vouloir délibérer.

Après avoir délibéré, le SIVU décide de retenir la proposition de l'entreprise DEKRA Industrial SAS pour un montant de 14 955.00 € HT et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette opération.

● **Vote du compte administratif et compte de gestion 2018**

Monsieur le Président ouvre la séance et donne la parole à M. CHATAGNAT André-Gilles pour présenter le compte administratif de l'année 2018. Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 505 215.75 € et les recettes à 769 184.45 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 176 989.73 € et les recettes à 113 404.81 €. Le compte administratif fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de 263 968.70 € et un déficit d'investissement de 63 584.92 €. Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2018.

Le compte de gestion du percepteur fait apparaître les mêmes chiffres. Le comité adopte donc, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2018 tel qu'il est présenté.

● **Vote du budget 2019**

Monsieur le Président présente sa proposition de budget pour l'exercice 2019.

Après avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le budget 2019, qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	dépenses et recettes :	772 301..00 €
Section d'investissement :	dépenses et recettes :	457 307.70 €

Le comité syndical décide d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2018 à la section d'investissement (au 1068) 263 968.70 €.

● **Vote des participations des communes**

Monsieur le Président demande au comité syndical de déterminer le montant des participations des communes pour l'année 2019.

Après avoir délibéré, le comité décide de fixer les participations des communes pour l'année 2019 à 249 € par habitants, soient :

	Nombre d'habitants	Dépense par commune
CHAUMONT	496	123 504 €
CONTAMINE-SARZIN	705	175 545 €
MINZIER	1026	255 474 €

● **Révision du loyer de l'appartement**

Monsieur le Président indique qu'il est possible de revaloriser le loyer de l'appartement comme chaque année selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE soit une augmentation de 1.57 % pour cette année.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide de revaloriser le loyer de l'appartement selon l'indice INSEE, soit un loyer mensuel de 620 € à compter du 1^{er} avril 2019. Les charges mensuelles seront revalorisées selon les dépenses intervenues dans l'année, à compter du 1^{er} avril 2019.

● Questions diverses

Monsieur le Président informe le comité syndical que, aux vues des effectifs, l'académie a décidé de retirer un emploi d'enseignant à la rentrée de septembre 2019. Il n'y aura plus que 10 classes à l'école du Triolet.

Projet d'extension-restructuration du groupe scolaire : Monsieur le Président présente une brève esquisse du futur projet. Il indique que le maître d'œuvre souhaiterait avancer le projet et pour ce faire, il a besoin des directives du SIVU sur un point de divergence avec l'équipe enseignante. L'architecte propose de mettre la salle d'évolution élémentaire à l'étage de l'extension de 2008. Or les enseignantes ont quelques réticences sur cette implantation. Elles proposent plutôt de mettre le périscolaire à cet endroit et de mettre la salle d'évolution dans l'actuel restaurant scolaire.

Karine VEYRAT fait remonter une demande d'installation de poubelles dans les toilettes des filles sous le préau élémentaire. Le SIVU donnera une suite favorable à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et signent au registre tous les membres présents.